Charte du réseau des Épis

Les Épis sont des circuits courts de commercialisation prônant une consommation locale et respectueuse de la planète. Ce sont des épiceries participatives autogérées par leurs adhérents et dont la gestion complète est appuyée et facilitée par une plateforme informatique en ligne.

Le concept des Épis a la volonté de:

- Concourir à la diminution de l'impact de notre consommation sur l'environnement
- Faciliter l'accès du plus grand nombre à des produits locaux et de qualité
- Soutenir le développement des activités et producteurs locaux, et notamment l'agriculture durable
- Favoriser la restauration des liens sociaux dans les villages, quartiers et territoires
- Permettre à chacun de monter et mener son projet participatif selon ses volontés

Pour être à la hauteur de ces défis, et que le mouvement perdure et se développe, la SAS Monépi, les collectifs responsables des Épis et les producteurs travaillent ensemble dans la confiance, la transparence, et la solidarité. La présente charte décrit les engagements de ces acteurs du mouvement des Épis, notamment à travers l'utilisation de la plateforme.

Cette plateforme permet aux collectifs la création et la gestion simplifiées d'une épicerie participative, et par celle-ci, l'accès à des achats groupés en direct aux producteurs pour leur adhérents. Pour les producteurs, elle permet le soutien et la juste rémunération de leur activité par l'accès à un réseau de distribution sans intermédiaire avec les consommateurs et la visibilité de leur produits pour l'ensemble des Épis.

La SAS Monépi s'engage à :

- La maintenance et l'amélioration de la plateforme pour son utilisation par les adhérents et administrateurs de chaque Épi, et par les producteurs
- Améliorer l'accessibilité et la reproductibilité du concept et de la plateforme
- Favoriser l'entraide et la bonne entente entre les différents Épis et entre les Épis et les producteurs
- Accompagner tous les Épis dans leur développement, leur gestion et leur évolution
- Être à l'écoute des utilisateurs de la plateforme, et les consulter avant la prise de décision de grands changements
- Rester à la disposition des utilisateurs par le biais de la boite mail <u>contact@monepi.fr</u> pour toutes questions ou besoins.

Les collectifs responsables des Épis s'engagent à :

- Rendre l'adhésion à leur Épi accessible à toute personne volontaire s'engageant à en respecter les règles et principes, dans la limite de leurs capacités
- Être ouverts au partage des expériences et connaissances avec les autres Épis existants et émergeants
- Ne pas contraindre les producteurs à livrer si leur minimum de commande n'est pas atteint, et s'assurer de la juste rémunération des producteurs qu'ils choisissent pour alimenter leur épicerie
- Ne pas utiliser la plateforme pour des objectifs purement lucratifs ou non respectueux de l'environnement

Les producteurs/fournisseurs s'engagent à :

- Livrer et distribuer les produits en respectant la réglementation en vigueur , notamment les règles sanitaires, par exemple celles concernant la chaîne du froid et le conditionnement
- S'assurer que les Épis qu'ils fournissent soient livrés conformément à leurs commandes et respecter, au mieux, les délais de livraisons/distribution
- Pratiquer des prix de vente justes avec les Épis par rapport à leur coût de revient
- Fournir des produits de qualité conforme aux prix facturés

Enfin, le concept ayant pour vocation d'être solidaire, participatif, mais aussi reproductible par qui le souhaite sans investissement, la plateforme est mise gratuitement à disposition des Épis et de leurs adhérents. De même l'utilisation de la plateforme est gratuite pour les petits producteurs afin de soutenir leur activité.

Pour que le réseau des Épis puisse perdurer, se développer et profiter à d'autres citoyens et producteurs, il a été choisi de financer la maintenance et l'amélioration de la plateforme par une participation financière demandée aux « grands » fournisseurs ; ceux qui réalisent des chiffres d'affaires de plus de 10 000 euros par an sur l'ensemble des Épis.

Les producteurs/fournisseurs s'engagent à :

- Participer financièrement aux frais de fonctionnement de la plateforme, dès lors qu'ils dépassent 10 000 euros de chiffres d'affaires par an avec l'ensemble des Épis. Cette participation s'élève à 3% de son chiffre d'affaires réalisé au-dessus du seuil de 10 000 euros.
 - A titre d'exemple, si sur une année le chiffre d'affaire d'un fournisseur représente 15 000 euros, sa participation financière demandée serait égale à 3% des 5 000 euros ; soit 150 euros.
 - Actuellement, environ 5% des fournisseurs sont concernés par cette contribution aux frais ; la totalité de cette participation représente moins de 1 % des commandes de l'ensemble des épis.

Nous souhaitons que cette collaboration entre tous les acteurs de ce réseau soit la plus enrichissante et heureuse possible. N'hésitez pas nous contacter pour tous renseignement supplémentaire, comme pour toute question relative à l'utilisation de la plateforme (vous pouvez également consulter les conditions générales d'utilisation sur le site monepi.fr à l'adresse https://www.monepi.fr/index.php/cgu/)